

## STAGE CASCADE DE GLACE – 2017

Du Vendredi soir 6 janvier au dimanche 8 Janvier 2017  
Bourg d'Oisans - Saint Christophe en Oisans – Parc National des Ecrins



**Tous niveaux : Initiation à perfectionné – Jeunes -18 ans nous consulter**

**Nombre de place : 10 personnes**

**Intensité physique : \*\***

*Une forme physique correcte est nécessaire. Evaluation : vous pratiquez régulièrement du sport. Vous faites de l'escalade 2 fois par semaine. Vous êtes à l'aise dans le 5C.*

***En fonction du niveau des participants et des conditions météorologiques, le programme et la destination du stage peuvent être modifiés (cf. conditions générales d'inscription).***

### Programme :

Stage encadré par deux guides de haute montagne **Remi VIGNON, et Jehan Roland GUILLOT**

- Jour 1 : Découverte de la Cascade de Glace
- Jour 2 : Cascade de Glace

### Nuits en gîte en ½ pension

Alti'Roc – Club d'escalade – Association loi 1901 n° W912000613  
N° SIRET 510 695 745 00016  
Maison des Associations 1 rue du Minotaure 91350 Grigny  
Président : Lionel CAPUANO  
[altiroc@gmail.com](mailto:altiroc@gmail.com) – <http://altiroc.fr> – 01 69 43 00 46 – 06 50 00 26 62

**TARIF LICENCE ALTIROC : 258 €**

**TARIF LICENCE FFME Département de l'Essonne – Hors Alti'Roc : 280 €**

**TARIF LICENCE FFME (hors Alti'Roc – Hors Département de l'Essonne) : 330 €**

**(Paiement en plusieurs fois possible – nous consulter)**



### **Compris dans le stage :**

- L'encadrement professionnel
- Les repas du vendredi soir et samedi soir + les petits déjeuners
- Le prêt des **piolets et crampons cascade**
- Le matériel collectif (cordes...)
- Les casques spécifiques cascade de glace (sous réserve)
- La bonne humeur 😊 !

### **Non compris dans le stage :**

- Le matériel personnel : **chaussures d'alpinisme avec débord avant et arrière – LOCATION POSSIBLE SUR PARIS**
- Le transport en co-voiturage
- Les repas individuels pendant la journée

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Lionel CAPUANO – Président Alti'Roc  
06 50 00 26 62  
[altiroc@gmail.com](mailto:altiroc@gmail.com)

## Dossier d'inscription à renvoyer à :

Lionel CAPUANO  
16 rue Henri Rol Tanguy - 91350 GRIGNY

**Les inscriptions ne deviendront définitives qu'après remise du chèque à l'ordre d'Altiroc, par ordre de réception des dossiers d'inscription.**



[Toutes les photos de la sortie 2015 ici](#)

## FICHE D'INSCRIPTION – Cascade de Glace 2017

NOM :	Prénom :	
Adresse :	Ville :	Code Postal :
Date de Naissance :		
N° de Licence FFME :	Club :	
N° de Tél fixe :	N° de Tél portable :	
E-mail personnel (important) :		
Niveau escalade en Tête en falaise : _____ et en salle : _____		
Niveau Alpinisme : (entourer la mention utile)		
Débutant (jamais fait) - Déjà fait - Confirmé - Expert		
J'ai une voiture – Nombre de places : _____		
J'ai besoin de CRAMPONS – PIOLET – CASQUE (rayer la mention inutile)		

Personne à prévenir en cas d'accident :	
NOM :	Prénom :
N° de Tél fixe :	N° de Tél portable :

L'inscription au stage, vaut acceptation des conditions générales d'inscription disponibles en annexe de ce document.

Pour VALIDER votre inscription, merci de renvoyer cette fiche de renseignements complétée,

+ Une photocopie de votre licence FFME 2016/2017

+ Un chèque à l'ordre d'ALTIROC de **258 ou 280 euros ou 330 euros (club / hors club / Hors département de l'Essonne)**

Date :	Signature :
--------	-------------

## Conditions générales d'inscription :

### 1. Inscription

Les conditions générales d'inscription de l'association Alti'Roc sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire, espèces ou coupons sports). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'association Alti'Roc impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

**L'inscription est prise en compte et validée uniquement après réception de l'intégralité du paiement, sous réserve de places encore disponibles par ordre de réception des dossiers d'inscription.**

### 2. Modification

Avant le départ, l'association Alti'Roc peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du programme sportif en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Alti'Roc informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution équivalent au programme initialement envisagé.

Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation du stage, sans proposition d'un programme équivalent, Altiroc procédera au remboursement des frais avancés.

Après le départ, durant le stage, le programme sportif peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement Alti'Roc sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires.

Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

### 3. Annulation

#### De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par mail à : [altiroc@gmail.com](mailto:altiroc@gmail.com)

Jusqu'à 80 jours avant le départ :

Alti'Roc procédera au remboursement du stage, déduction faites des frais engagés par l'association non remboursables auprès de ses partenaires.

Jusqu'à 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 30% du montant du stage

Entre 30 et 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 80% du montant du stage

Entre 29 jours et le jour du départ : aucun remboursement ne sera effectué.

#### Du fait de l'Association Alti'Roc

L'association peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre programme sportif si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, l'Association vous en informera au plus tard 7 jours avant le départ,
- les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'événements imprévisibles.

Si aucun programme de substitution équivalent n'est proposé, l'association procédera au remboursement de votre stage.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

#### 4. Le prix

Les prix de nos programmes sportifs ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'organisation du stage. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.

#### 5. Règles de fonctionnement et de prudence

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme sportif non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie sur un centre d'hébergement ou lors d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. L'association Alti'Roc se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

#### 6. Niveaux techniques et pratiques

Les programmes sont classés selon des critères d'intensité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques. Nous vous invitons vivement à consulter les niveaux techniques et pratiques de chaque activité et à prendre connaissance des documents éventuellement obligatoire pour certaines activités.

#### 7. Matériel

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes seul le matériel collectif ou "lourd" est prévu (Alpinismes, escalade, ski de randonnées...); vous devez donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription quel type de matériel individuel emporter (chaussures, sac à dos, duvet, etc.).

Important : tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages. De plus, la responsabilité de l'Association Alti'Roc ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. Le matériel confié par l'Association Alti'Roc est sous votre responsabilité. En cas de détérioration de celui-ci, vous serez redevable du montant de la réparation ou de son remplacement.

#### 8. Assurance – Licence FFME

La licence et l'assurance proposées par la FFME sont obligatoires sur les stages organisés par l'Association Alti'Roc. La souscription d'une licence journée est possible, et devra être souscrite avant le départ par l'intermédiaire de l'Association Alti'Roc.

#### 9. Informatique

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, pour que votre inscription puisse être traitée, vos réponses sont obligatoires ; le défaut de réponse rendant impossible votre inscription. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse mail suivante : [altiroc@gmail.com](mailto:altiroc@gmail.com)

Sauf avis contraire de votre part, l'Association Alti'Roc se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.